

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

- - - - -

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 8 décembre 2023
- du Conseil Municipal : 19	Date d'affichage	: 8 décembre 2023
- en exercice : 19		
- présents : 14		
- qui ont pris part à la délibération : 17		

Présents Mmes et MM AUNAVE Bénédicte [Arrivée à 20h09], BADJI Fatima, BALAY Chantal, BLANCHARD Yohan [Arrivée à 20h05], CHASTAGNARET Olivier, de TRUCHIS Michel, DEVISE Marianne, DURAND Michel, FINIELS Martine, FONTOYNONT Vincent, GIORDANO Chantal, JUNIQUE Gaëlle, SAGNES Danielle, TRAVERSIER Bernadette.

Absents excusés : M. GARCIN Nicolas.

Absents : Mme BRADLEY Louise

Procuration de :

- M. FRECHET Marcel à Michel de TRUCHIS
- Mme VASSELON Christelle à Vincent FONTOYNONT
- M. VIALET Laurent à Martine FINIELS

Secrétaire de séance : Chantal GIORDANO

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 15 décembre 2023
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
4. Modification des membres des commissions
5. Décision modificative n° 1 au Budget Général
6. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant vote du budget 2024
7. Création de postes occasionnels et saisonniers pour l'année 2024
8. Convention « Brigade Verte » avec les associations Tremplin Environnement et Tremplin Insertion pour l'année 2024
9. Convention financière pour la réalisation d'opérations ponctuelles relatives à la gestion des eaux pluviales
10. Convention pour la rénovation énergétique des écoles avec le SDE07
11. Convention ATC pour la période 2024-2026
12. Rapport d'activités 2022 du service de l'eau potable
13. Informations du Maire
14. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Mme le Maire accueille M. Vincent FONTOYNONT qui a remplacé M. Frédéric PONSARD suite à sa démission. Elle lui souhaite la bienvenue.

Mme le Maire débute l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Mme Chantal GIORDANO.

2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 24 novembre 2023

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Il s'agit des décisions :

De ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AP 213 at AP 214 sises 10 Avenue de Baschi **[Décision n° 2023-144]**.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Modification des membres des commissions

Mme le Maire rappelle les démissions de deux conseillers municipaux au cours de l'année 2023. De ce fait, il convient de renouveler les membres siégeant dans les commissions.

Mme le Maire énonce les commissions pour lesquelles des renouvellements de membres sont possibles.

M. Vincent FONTOYNONT indique qu'il se porte candidat pour remplacer M. Ponsard dans les commissions où il siégeait.

[Arrivée de Yohan Blanchard à 20h05]

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, membres des commissions suivantes :

- **Electorale** – Présidée par Mme le Maire : Olivier CHASTAGNARET ; Chantal BALAY ; Danielle SAGNES ; Vincent FONTOYNOT ; Christelle VASSELON.
- **Appel d'offres** présidée par Mme le Maire : pas de changement ; reste membre de la commission : Martine FINIELS ; Michel de TRUCHIS ; Marcel FRECHET ; Michel DURAND.
- **Finances** : pas de changement ; reste membre de la commission : Martine FINIELS ; olivier CHASTAGNARET ; Yohan BLANCHARD ; Michel de TRUCHIS (Président) ; Christelle VASSELON.
- **Communication** : Olivier CHASTAGNARET ; Marianne DEVISE ; Michel de TRUCHIS (Président) ; Chantal GIORDANO ; Louise BRADLEY.
- **Relations aux habitants** : Michel DURAND (Président) ; Olivier CHASTAGNARET ; Chantal BALAY ; Marianne DEVISE.
- **Aménagement, Travaux, Urbanisme opérationnel, Mobilité et Accessibilité** : Olivier CHASTAGNARET ; Marcel FRECHET (Président) ; Michel de TRUCHIS ; Laurent VIALET ; Gaëlle JUNIQUE ; Vincent FONTOYNOT.
- **Animation, Culture, Sport et Vie associative** : Michel DURAND (Président) ; Fatima BADJI ; Bernadette TRAVERSIER ; Chantal GIORDANO ; Louise BRADLEY.
- **Fleurissement, embellissement et végétalisation** : Laurent VIALET (Président) ; Michel de TRUCHIS ; Louise BRADLEY ; Marianne DEVISE ; Chantal BALAY ; Marcel FRECHET ; Olivier CHASTAGNARET ; Christelle VASSELON ; Gaëlle JUNIQUE.
- **Lien social, santé, scolaire, périscolaire et conseil municipal des enfants** : Chantal GIORDANO (Président) ; Marianne DEIVSE ; Bénédicte AUNAVE.
- **Vie économique** : Michel de TRUCHIS ; Marcel FRECHET ; Fatima BADJI (Président) ; Gaëlle JUNIQUE ; Vincent FONTOYNOT.

- **Centre Communal d'Action Sociale** – Présidée par Mme le Maire : Chantal GIORDANO (Vice-présidente) ; Bernadette TRAVERSIER ; Michel DURAND ; Vincent FONTOYNOT.

5. Décision modificative n°1 du Budget Général

[Arrivée de Bénédicte Aunave à 20h09]

Mme le Maire donne la parole à Michel de TRUCHIS, adjoint aux finances, pour qu'il présente la décision modificative.

Michel de TRUCHIS indique que cette décision modificative touche peu les crédits de dépenses imprévues.

Mme le Maire souligne que cela montre une bonne maîtrise des dépenses et une évaluation au plus juste des besoins sur l'exercice.

Michel de TRUCHIS présente les ouvertures et virements de crédits :

- o En Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
022	- 4 650.00		
012	+ 8 600.00	013	+ 3 950.00
65	+ 7 140.00		
023	- 7 140.00		
TOTAL	3 950.00	TOTAL	3 950.00

- En investissement :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Chapitres	Montant		Chapitres	Montant
			021	- 7 140.00
020	- 100.00			
16	+ 3 005.00			
20	- 7 140,00			
204	- 42 505.00			
21	+ 44 115.00			
23	- 4 515.00			
21	+ 13 470.00		204	+ 13 470.00
TOTAL	+ 6 330.00		TOTAL	+ 6 330.00

M. de TRUCHIS donne des explications plus précises sur les lignes d'investissement impactées par ces mouvements de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la présente décision modificative.

6. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Mme le Maire rappelle la possibilité offerte par l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales de l'autoriser, ou toute autre personne la représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Il convient donc de déterminer les articles concernés par cette autorisation :

COMPTE	LIBELLE	BP 2023 + DM	25% d'investissement
2031-0000	Etudes	13 160,00	3 290,00
2051-0000	Concessions et droits similaires	900,00	225,00
CH 20	Immobilisations incorporelles	14 060,00	3 515,00
2041582-0000	Subventions d'équipement	38 207,69	9 551,92
20422-000	Subventions d'équipement	40 000,00	10 000,00
CH 204	Subventions d'équipement versées	78 207,69	19 551,92
2111-0000	Acquisition de terrains	2 400,00	600,00
2121-0000	Plantations d'arbres	2 298,00	574,50
21312-0000	Bâtiments scolaires	18 325,00	4 581,25

21316-0000	Equipements du cimetière	7 500,00	1 875,00
21318-0000	Immobilisation - Autres bâtiments publics	102 335,00	25 583,75
2132-0000	Immeubles de rapport	7 500,00	1 875,00
2135-0000	Installations générales - agencement - agts	38 221,60	9 555,40
2151-0000	Réseau de voirie	238 650,00	59 662,50
2152-0000	Installations de voirie	98 685,60	24 671,40
21538-0000	Autres réseaux	85 905,00	21 476,25
21568-0000	Autres matériels & outillage	2 525,00	631,25
2184-0000	Mobilier	43 885,00	10 971,25
2188-0000	Autres immobilisations corporelles	154 075,95	38 518,99
CH 21	Immobilisations corporelles	802 306,15	197 451,54
2313-0000	Immobilisations en cours - Constructions	1 355 485,00	338 871,25
2315-0000	Immobilisations en cours - Constructions	10 000,00	2 500,00
CH 23	Immobilisations en cours	1 365 485,00	341 371,25
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 260 058,84	561 889,71

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Madame le Maire, ou toute autre personne la représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues au tableau ci-dessus.**

7. Création de postes occasionnels et saisonniers pour l'année 2024

Madame le Maire expose au conseil que comme chaque année, il est proposé de prévoir les ouvertures de postes occasionnels ou saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services pour l'année 2024.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les besoins du service justifient le recrutement :

1. Pour la période estivale, d'un adjoint technique saisonnier à temps non complet pour l'accueil au camping et aux gîtes du lac aux Ramiers
2. Pour la période estivale, d'un adjoint technique saisonnier à temps complet pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts ;
3. Pour la période estivale, d'un surveillant de baignade saisonnier à temps non complet pour la surveillance de la baignade au Lac aux Ramiers.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire, pour l'année 2024, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier sur les grades d'adjoints administratifs ou adjoints techniques dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement pour les 3 premiers points énumérés ci-dessus pour l'année 2024 et à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier sur les grades d'adjoints administratifs ou adjoints techniques dans les conditions fixées par l'article 3 alinéas 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.**

8. Convention « Brigade Verte » avec Tremplin pour l'année 2024

Madame le Maire propose de reconduire le partenariat avec Tremplin Insertion Chantiers.

Madame le Maire précise qu'il convient de signer une nouvelle convention avec le Tremplin Environnement et Tremplin Insertion Chantiers pour l'année 2024.

Il est proposé l'intervention d'une brigade verte pour 2.5 semaines.

Mme le Maire précise les tarifs d'intervention hebdomadaire d'une équipe de travail : 2 890, 00 € T.T.C. par semaine de travail pour des travaux supports de débroussaillage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à ces interventions.**

9. Convention financière GEPU avec la CAPCA

Mme le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} janvier 2020 la CAPCA détient la compétence « Gestion des eaux pluviales » (GEPU). A ce titre, il lui appartient notamment d'exécuter à la demande des communes des opérations ponctuelles et des travaux d'envergure limitée appelés « petits travaux ». Une convention financière vient régulariser ces opérations.

Pour l'année 2022, la CAPCA a réalisé pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais un diagnostic amiante et des travaux Rue de l'Hôpital.

Le coût de cette opération s'est élevé à 2 377,45 € ht, soit 2 852,94 € ttc.

Mme le Maire propose de signer la convention financière relative à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve l'exposé de Mme le Maire**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention financière pour la réalisation d'opérations ponctuelles relatives à la GEPU pour l'année 2022.**

10. Convention avec le SDE07 pour la rénovation énergétique des écoles

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire.

Mme le Maire expose que le SDE07 propose d'accompagner la Commune dans son projet en apportant une expertise technique en matière d'énergie.

Elle propose de l'autoriser à signer tout document mettant en œuvre cet accompagnement par le SDE07.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'accompagnement par le SDE07 du projet de rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire.

11. Convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Département assure via le SDEA. Elle rappelle que la commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat.

Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2,75 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transféré à un établissement public de coopération intercommunale.

Elle est effectuée dans le cadre d'une convention d' « Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie » passée par la commune avec le SDEA, qui fera appel aux moyens humains et aux compétences techniques du Département dans le cadre d'une convention qu'il a passée avec la collectivité départementale.

Les données servant de base à la rémunération de l'Assistance Technique aux Collectivités sont les suivantes :

- Population totale Insee : 2003 habitants
- Pas de transfert de voirie à un EPCI

Le montant total de la rémunération dû au SDEA sera donc de : 5 508,25 €ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie,**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA,**
- **D'autoriser Mme le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.**

12. Rapport d'activités 2022 du service de l'eau potable

Mme le Maire donne la parole à Michel de TRUCHIS, délégué au Syndicat eau potable Ayguo, pour présenter le rapport 2022 du service.

Michel de TRUCHIS démarre cette présentation en rappelant que le Syndicat a récupéré en 2022 plusieurs communes du bassin de l'Eyrieux : St Fortunat sur Eyrieux, Beauchastel, La Voulte sur Rhône, St Laurent du Pape et St Vincent de Durfort.

Aussi, M. de TRUCHIS regrette cette nouvelle sectorisation du syndicat qui a dilué certaines données, notamment celles de Vernoux sur les réseaux fuyards.

Il souligne également que des travaux de confortation de réseaux ont été réalisés mais à ce jour il n'y a aucun travaux sur les réseaux fuyards qui sont programmés.

Yohan BLANCHARD indique que c'est bien de conforter certains réseaux pour assurer la desserte en eau potable mais qu'il est nécessaire de travailler sur les fuyards.

[Sortie de Bénédicte Aunave à 20h48]

M. de TRUCHIS souligne que cela fait plusieurs années que l'on demande de programmer des travaux sur les réseaux fuyards, alors que pendant ce temps, certains travaux sont votés sur d'autres programmes alors qu'il n'y a pas d'urgence.

[Retour de Bénédicte Aunave à 20h54]

Mme le Maire conclut cette présentation en précisant que l'eau est une question importante pour chaque administré et qu'il est légitime que la commune ne soit pas contente de ne pas pouvoir engager les travaux sur le bourg centre dès 2024.

13. Questions diverses

➤ PNR :

Mme le Maire donne la parole à Chantal BALAY, délégué au PNR pour qu'elle donne les dernières informations sur le Parc.

Chantal BALAY indique qu'elle a participé à une réunion sur le Géopark. Elle souligne que Vernoux possède un site labellisé au Bois du Four qui mériterait d'être encore mieux mis en valeur.

Elle informe que le PNR est en cours de renouvellement de sa labellisation Geopark auprès de l'UNESCO.

➤ Intervention de Michel de Truchis :

Michel de Truchis souhaite intervenir car il est scandalisé par l'absence de subvention de la part de la Région pour la Salle du Lac alors qu'il y avait eu une promesse par la représentante de la Région lors de l'inauguration.

Mme le Maire informe qu'à ce jour, en effet, il n'y a pas eu d'octroi de subvention régionale. Toutefois, Mme Massebeuf l'a tenu informée que le dossier ne passerait pas à la commission permanente de décembre mais serait présenté à celle de février.

14. Informations de Mme le Maire

➤ **Agenda des Conseils municipaux 2024 :**

Mme le Maire informe que le planning des conseils municipaux sera joint au compte-rendu de la réunion.

➤ **Dates à retenir :**

- Le 19 décembre : apéritif de Noël du personnel municipal
- Le 19 janvier : Vœux de Mme le Maire
- Le 1^{er} février : réunion d'information sur la fibre

Aucune question écrite n'étant parvenue, Mme le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers en leur souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et clôture la séance.

Fin de séance : 21h32

Mme le Maire,
Martine FINIELS

Mme le Secrétaire,
Chantal GIORDANO